

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025**

**Date de convocation :** 28 janvier 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

**Secrétaire :** M. RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-005 Dispositif municipal de soutien financier à la rénovation de façade de commerces vacants**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 07.FEV. 2025**

**AFFICHÉ LE 07.FEV. 2025**

**Le Maire**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250203-25-005-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de dépôt en préfecture : 07/02/2025



**N° 25-005**

**DISPOSITIF MUNICIPAL DE SOUTIEN FINANCIER À LA  
RÉNOVATION DE FAÇADE DE COMMERCES VACANTS**

**RAPPORT**

**M. Daniel JUBERT** indique que la Ville de Louviers déploie une politique active en faveur du commerce de proximité. Outre le maintien de la gratuité de stationnement, le soutien à la vie commerçante se traduit depuis 2014, en lien avec l'agglomération Seine-Eure, par de nombreuses actions concrètes :

- Le recrutement d'un manager de commerce de proximité, dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » ;
- La création d'une charte pour les enseignes et les façades ;
- De nouveaux aménagements urbains attractifs (Place de la Halle, place du Parvis de l'Eglise Notre-Dame, Place du Pilon, Place de la poissonnerie, rue du Matrey...) ;
- La pose de décorations urbaines au-delà de la seule période des fêtes de fin d'année (décorations de printemps) ;
- La création du fonds municipal d'attractivité commerciale ;
- Le soutien financier à l'accessibilité des commerces ;
- La création d'un observatoire du commerce de proximité ;
- L'adoption d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) ;
- Des campagnes d'affichage urbain pour inciter à « acheter local » ;
- Le soutien financier à l'union commerciale « Louviers Shopping » ;
- La création prochaine du « Corner Normand », tiers lieu commerçant, inscrit au contrat de territoire avec l'Agglomération, le Département et la Région.

En outre, par délibération n°24-82 en date du 16 septembre 2024, la Ville de Louviers a mis en place une taxe sur les friches commerciales afin d'encourager les propriétaires de locaux commerciaux vacants à la remise en location.

La municipalité souhaite associer à ce dispositif coercitif fiscalement, une démarche incitative d'accompagnement à la rénovation des façades commerciales (à ne pas confondre avec les enseignes) afin de rendre plus attractif une case commerciale vide et faciliter la reprise du fonds de commerce ou la contractualisation d'un nouveau bail commercial.

Il s'agit ainsi d'étendre le « Plan façades » jusqu'à présent exclusivement dédié à l'habitat, au bâti du commerce de proximité, d'une surface inférieure à 300 m<sup>2</sup>, situé dans le périmètre de l'ORT (opération de revitalisation de territoire) de la commune de Louviers.

Le dispositif de soutien prévoit un financement municipal à hauteur de 50% du montant des travaux, dans la limite d'une subvention maximale de 10 000 euros.

Afin de préciser les modalités de ce dispositif de subvention, un projet de règlement est annexé à la présente délibération.

## **DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-2,

**Considérant** le règlement joint en annexe à la présente délibération.

**Considérant** la volonté de la Municipalité de développer le commerce de proximité au profit des Lovériens.

**APPROUVE** le projet de règlement joint en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document y afférent en application du présent règlement.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme  
Le Maire,  
François-Xavier PRIOLLAUD**

Accusé de réception en préfecture  
027 212703755-20250203-25-005-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de réception préfecture : 07/02/2025